



Parti vert libéral Suisse

## Communiqué de presse

<b>Objet</b>	<b>Les Vert'libéraux écartent l'impôt sur les bonus</b>
Contact	Martin Bäumle, Conseiller national et Président du parti, +41 79 358 14 85 Roland Fischer, Vice-président du groupe parlementaire, +41 79 422 76 60
Expéditeur	Parti vert libéral Suisse, Case postale 367, 3000 Berne 7 Tel +41 31 322 60 57, E-Mail <a href="mailto:suisse@vertliberaux.ch">suisse@vertliberaux.ch</a> , <a href="http://www.vertliberaux.ch">www.vertliberaux.ch</a>
Date	13 juin 2012

**Le groupe parlementaire vert libéral refuse que certains managers profitent de salaires exorbitants. C'est pourquoi, il s'est investi dans la recherche de solutions en faveur des récents développements du droit des sociétés. Les représentants pvl ont exprimé une certaine réserve concernant l'impôt sur les bonus. Lors de la session de printemps, la position des Vert'libéraux en faveur de ce dernier constituait un gage pour l'élaboration d'un contre-projet indirect durable qui reprenne 80% des demandes contenues dans l'initiative Minder. Les actionnaires peuvent adopter des règles sur les rémunérations aptes à venir à bout des rémunérations excessives et renforcer ainsi le droit des actionnaires. Après un examen approfondi de la question, les Vert'libéraux sont arrivés à la conclusion que l'impôt sur les bonus ne parvenait pas à atteindre l'effet escompté.**

Le principe de l'impôt sur les bonus vise à taxer les revenus supérieurs à CHF 3 millions. De fait, il s'agit d'un impôt supplémentaire sur le bénéfice des entreprises. Les bénéficiaires des bonus ne sont pas visés par ce dernier. On pouvait certes s'attendre à des réajustements souhaitables grâce à l'introduction d'un impôt sur les bonus. Mais en réalité, il n'en est rien. Les salaires excessifs ne disparaîtront pas. Si les Vert'libéraux ont choisi de se prononcer en faveur de cet impôt lors de la session de printemps, c'est uniquement pour apporter une réponse pragmatique aux enjeux en présence. Notre position avait pour but de baliser l'élaboration d'un contre-projet durable capable de renforcer le droit des sociétés et d'encourager le retrait de l'initiative. Déjà, à cette époque, les Vert'libéraux s'étaient réservés la possibilité d'un examen approfondi sur l'introduction de l'impôt sur les bonus et de prendre une décision définitive sur cette question.

Dans l'intervalle, un contre-projet indirect été adopté. Son contenu renforce le droit des sociétés et clarifie les prérogatives de la dynamique économique en Suisse. Son entrée en vigueur est conditionné par le rejet ou le retrait de l'initiative Minder et par l'absence d'un référendum. Le contre-projet a tenu compte de 80% des demandes contenues dans l'initiative et répond aux impératifs économiques de manière plus pertinente que ne le fait cette dernière. « Avec les propositions contenues dans le contre-projet, les Vert'libéraux vont réussir à encourager les initiants, fervents défenseurs d'un impôt sur les bonus, à retirer leur initiative. » explique le Président Martin Bäumle, présentant la décision du groupe parlementaire. Et Roland Fischer, vice-président du groupe parlementaire, d'insister sur le fait que « Le contre-projet indirect représente une excellente alternative à l'initiative Minder. Il permet de lutter contre les rémunérations abusives de certains sans qu'un nouvel impôt ne vienne pénaliser les entreprises suisses de même que les PME. »